

28 novembre 2016 Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des assemblées et à 17 h 30, le lundi 28 novembre 2016 à laquelle étaient présents:

Mme Annie Girard, conseillère
Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Suzan Lecours, conseillère
M. Claude Riverin, conseiller

Étaient absents

M. Guy Gauthier, conseiller
Mme Isabelle Michon-Campbell
M. Richard Pedneault, conseiller

Sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire.

Monsieur Thibeault ouvre la séance à 17 h 30

Aucun citoyen présent.

205 28-11-2016 *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
Résolution 205-2016

Mme Annie Girard propose, appuyé par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé, soit le sujet suivant:

1) Réserve pour fins publiques terrain de M. Vincent Lavoie, partie des lots 8, 9 et 10 du Rang C, Canton de Saint-Germains

206 28-11-2016 *Imposition d'une réserve pour fins publiques, terrain de M. Vincent Lavoie, partie des lots 8, 9 et 10 du Rang C, Canton de Saint-Germains*
Résolution 206-2016

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le pouvoir, en vertu de l'article 1097 du *Code municipal du Québec* (ch. C-27.1), de s'appropriier tout immeuble ou partie d'immeuble dont elle a besoin pour toute fin municipale;
- CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 75 de la *Loi sur l'expropriation* (ch. E-24), une personne autorisée par la loi à exproprier peut également imposer une réserve;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, de concert avec le gouvernement provincial, étudie présentement le projet d'installation d'un système municipal de traitement des eaux usées;
- CONSIDÉRANT QU'une partie des lots 8, 9 et 10 du Rang C du Canton de Saint-Germains, circonscription foncière de Chicoutimi a été identifiée dans le cadre des études professionnelles préparées pour le projet et des discussions avec le MAMOT comme étant le site ayant les caractéristiques nécessaires pour la construction des étangs aérés;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

- CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, de façon à permettre la réalisation de ce projet, d'imposer une réserve pour fins publiques sur l'immeuble destiné à recevoir les étangs aérés du projet d'installation d'un système municipal de traitement des eaux usées;
- CONSIDÉRANT Qu'il est dans l'intérêt public d'imposer une réserve pour fins publiques sur une partie des lots 8, 9 et 10 du Rang C du Canton de Saint-Germains, circonscription foncière de Chicoutimi;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE RIVERIN,
APPUYÉ PAR MME ANNIE GIRARD ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité impose une réserve pour fins publiques à l'égard de trois parcelles de terrain de figure irrégulière connues et désignées comme étant une partie des lots 8, 9 et 10 du Rang C, du Canton de Saint-Germains, circonscription foncière de Chicoutimi, lesquelles sont décrites au plan et à la description technique préparée par Monsieur Sébastien Bergeron, arpenteur-géomètre, le 15 novembre 2016, sous le numéro 3450 de ses minutes.

QUE cette réserve est imposée pour une fin publique, plus particulièrement dans le but de construire sur l'immeuble concerné des étangs aérés et autre infrastructures connexes dans le cadre du projet d'installation d'un système de traitement des eaux usées;

QUE cette réserve est imposée pour une période initiale de deux ans à compter de la date de l'inscription de l'avis de réserve au registre foncier;

QUE la Municipalité mandate le cabinet Caïn Lamarre S.E.N.C.R.L. pour préparer, signifier au propriétaire concerné et inscrire au registre foncier l'avis de réserve pour fins publiques afin de donner effet à la présente résolution;

QUE la Municipalité approprie les deniers nécessaires à la réalisation des objets de la présente résolution à même son fonds général.

207 28-11-2016 *Levée de la séance*
Résolution 207-2016

M. Claude Riverin propose de lever la présente à 18 h 01.

Maryse Girard, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Laurent Thibeault, maire